

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
1^e OCTOBRE 2026**

Transmission en Préfecture	01 OCT. 2026
----------------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à neuf heures, se sont réunis à l'usine du MUY – RD25 - Quartier RABINON - 83490 LE MUY, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 22 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

PRESENTS :

GIRARDIN Jean-Philippe - LONGO Gilles - MURATET Jacques - PLANTAVIN Christelle - SAILLET Jérôme - CAYMARIS Alain - CARROZZA François - GERMAIN Jean-Marc - UGO René - VACQUIER Romain - KLINHOLFF Jean-Pierre

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

NEANT

ABSENTS : CAVALLIER François - CHANOL Philippe - COLOMAR Pierre - DECARD Guillaume

SECRETAIRE DE SEANCE : PLANTAVIN Christelle

DELIBERATION N° 2026-027	BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026
-------------------------------------	--

Le Budget supplémentaire (BS) constitue une décision modificative particulière permettant, d'une part, de reprendre les résultats de l'exercice précédent et, d'autre part, d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice en cours.

Il permet ainsi :

- la reprise des résultats de l'exercice 2025, tels qu'ils ressortent du Compte financier unique (CFU) 2025 ;
- la reprise des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, arrêtés à la clôture de l'exercice 2025 ;
- l'ajustement des crédits budgétaires de l'exercice 2026, afin de tenir compte de l'exécution du Budget primitif, des engagements intervenus depuis son adoption et des besoins nouveaux identifiés ;
- le cas échéant, les virements ou inscriptions de crédits nécessaires à la bonne exécution du budget 2026.

Le Budget supplémentaire permet ainsi d'intégrer les éléments définitifs issus de la clôture de l'exercice 2025 et d'adapter les prévisions budgétaires de l'exercice 2026.

Le présent Budget supplémentaire est soumis à l'examen et au vote du Comité Syndical.

1 – Equilibre général du Budget Supplémentaire

Le Budget supplémentaire 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes, par section, comme suit :

Section / Nature des mouvements	Dépenses (€)	Recettes (€)
SECTION D'INVESTISSEMENT	12 008 356,50 €	12 008 356,50 €
Crédits nouveaux / ajustements	5 712 771,35 €	487 809,00 €
Solde d'exécution de la section reporté	2 832 101,08 €	0,00 €
Restes à réaliser	3 463 484,07 €	11 520 547,50 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 008 356,50 €	12 008 356,50 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 873 536,49 €	3 873 536,49 €
Crédits nouveaux / ajustements	3 873 536,49 €	119 685,00 €
Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	3 753 851,49 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 873 536,49 €	3 873 536,49 €
TOTAL DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	15 881 892,99 €	15 881 892,99 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 12 008 356,50 €, en dépenses comme en recettes. Les inscriptions proposées au Budget supplémentaire permettent notamment d'intégrer les éléments issus de la clôture de l'exercice 2025 ainsi que les ajustements nécessaires à la réalisation des opérations d'investissement prévues au titre de l'exercice 2026. La reprise des éléments issus du Compte financier unique 2025 contribue à assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Tableau détaillé :

Section d'investissement - Dépenses				
Chap / Opération	Désignation	Report (€)	Ajustements BS (€)	Total BS (€)
001	Solde d'exécution positif reporté N-1	0,00 €	2 832 101,08 €	2 832 101,08 €
40	Opérations d'ordre Reprise subventions	0,00 €	119 585,00 €	119 585,00 €
41	Opérations patrimoniales (Intégration Frais d'études, d	0,00 €	487 809,00 €	487 809,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €
20	Immo. incorporelles (Frais d'études généraux)	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
20	Immo. incorporelles (Frais d'insertion généraux)	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
21	Immo. corporelles (Terrains nus)	52 695,92 €	0,00 €	52 695,92 €
21	Immo. corporelles (Matériel Informatique)	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
21	Immo. corporelles (Mobiliier)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
1011 - Nouvelles Ressources	Opération Nouvelles Ressources	224 920,21 €	0,00 €	224 920,21 €
1016 - T2	Opération T2	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
1020 - Réservoir de Barresse	Opération Réservoir de Barresse	85 913,26 €	2 100 000,00 €	2 185 913,26 €
1021 - Transfert Boues du Gargalon	Opération Transfert boues AEP Gargalon	257 943,28 €	198 000,00 €	455 943,28 €
1022 - Franchissement seuil du Muy	Opération Franchissement Seuil du Muy	24 100,88 €	11 000,00 €	35 100,88 €
1024 - Secours Les Adrets par St Cassien	Opération Secours Les Adrets par Saint Cassien	1 879 423,90 €	35 000,00 €	1 914 423,90 €
1025 - Inondations 2024	Opération Inondations 2024	277 655,12 €	0,00 €	277 655,12 €
1026 - Alimentation Roquebrune Village	Opération Alimentation Roquebrune Village	56 350,00 €	1 047 000,00 €	1 103 350,00 €
1028 - Déviation DN700 AY5 BN7 Puget - F	Opération Déviation DN700 AY5 BN7 Puget-Fréjus	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Hors Op.	Installations, matériel et outillage technique	595 481,50 €	1 174 377,35 €	1 769 858,85 €
Total section d'investissement - Dépenses		3 463 484,07 €	8 544 872,43 €	12 008 356,50 €
Section d'investissement - Recettes				
Chap / Opération	Désignation	Report (€)	Ajustements BS (€)	Total BS (€)
41	Opérations patrimoniales (Intégration Frais d'études, d	0,00 €	487 809,00 €	487 809,00 €
13	Subvention d'investissement	2 520 547,50 €	0,00 €	2 520 547,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000 000,00 €	0,00 €	9 000 000,00 €
Total section d'investissement - Recettes		11 520 547,50 €	487 809,00 €	12 008 356,50 €

3 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 873 536,49 €, en dépenses comme en recettes.

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20261001-DELIB_2026-027-AR
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Elle intègre notamment la reprise de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025, pour un montant de 3 753 851,49 €.

Les crédits inscrits au Budget supplémentaire permettent d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement en fonction des besoins constatés depuis l'adoption du Budget primitif 2026.

Tableau détaillé des ajustements :

Section de fonctionnement - Dépenses		
Chap / Opération	Désignation	Ajustements BS (€)
604	Achats d'études, prestations de services	55 500,00 €
611	Sous-traitance générale	4 500,00 €
61551	Matériel roulant	1 500,00 €
6161	Multirisques	4 000,00 €
6226	Honoraires	10 000,00 €
6228	Divers	100,00 €
6288	Autres - RECYGO	1 000,00 €
63512	Taxes foncières	1 000,00 €
6378	Autres taxes - Défrichement	3 000,00 €
6518	BL - Autres redevances concessions, brevets, licences	1 500,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	100,00 €
6588	Autres charges de gestion courantes	3 471 912,49 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	297 210,00 €
66112	Intérêts - Rattachement des IC	22 214,00 €
Total section de fonctionnement - Dépenses		3 873 536,49 €
Section de fonctionnement - Recettes		
Chap / Opération	Désignation	Ajustements BS (€)
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 753 851,49 €
42	Opérations d'ordre Reprise subventions	119 585,00 €
7517	Redevances des fermiers	100,00 €
Total section de fonctionnement - Recettes		3 873 536,49 €

4 - Équilibre du Budget supplémentaire

Le Budget supplémentaire 2026 s'établit ainsi à :

- 12 008 356,50 € en section d'investissement ;
- 3 873 536,49 € en section de fonctionnement ;

soit un montant total de 15 881 892,99 €, équilibré en dépenses et en recettes.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.2312-1, L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2026,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adopter le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 et de l'arrêter à la somme de 15 881 892,99 euros.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site internet du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,



LE PRESIDENT

Gilles LONGO

Accusé de réception en préfecture
083-266301381-20261001-DELIB 2026-027-AR
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026